



Société Anonyme au capital de 993 199,26euros
Siège social : 38 Avenue des frères Montgolfier, 69680 Chassieu
R.C.S LYON 523 877 215

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024

TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT SEMESTRIEL	3
1.1 RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	3
1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	3
1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	3
2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2024	4
2.1 FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2024	4
2.2 PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS	4
2.2.1 Activité du semestre.....	4
2.2.2 Résultats.....	5
2.2.3 Trésorerie	5
2.3 EVOLUTION ET PERSPECTIVES	6
2.4 EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE	9
2.5 FACTEURS DE RISQUES ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	9
2.5.1 Facteurs de risques et principales incertitudes	9
2.5.2 Transactions entre parties liées.....	9
3. COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES ETABLIS EN NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024	10
4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES	39

1. Personnes responsables du rapport semestriel

1.1 Responsable du rapport semestriel

Monsieur Jean-François Doucet , Directeur Général d’Amoéba.

1.2 Attestation de la personne responsable

Chassieu, le 7 octobre 2024,

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d’activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l’exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu’une description des principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l’exercice ».

Monsieur Jean-François Doucet,
Directeur Général

1.3 Responsable de l’information financière

Monsieur Jean-François Doucet,
Directeur Général
Adresse : 38, avenue des frères Montgolfier, 69680 Chassieu
Téléphone : 04 26 69 16 00

2. Rapport d'activité au 30 juin 2024

2.1 Faits marquants du premier semestre 2024

- Communiqués de presse des 5 et 15 février 2024 : Amoéba informe de la révision des axes de croissance de la Société
- Communiqué de presse du 2 mai 2024 : Amoéba annonce le renouvellement de son conseil d'administration pour soutenir ses nouvelles ambitions stratégiques
- Communiqué de presse du 10 juin 2024 : Amoéba confirme le potentiel de la cosmétique dans son développement futur

2.2 Présentation des comptes semestriels

2.2.1 Activité du semestre

Un premier semestre principalement marqué par la réorientation des axes stratégiques de la Société et la poursuite des travaux de recherche sur l'application cosmétique

- **Réorientation des axes stratégiques**

Une révision complète des axes de développement d'Amoéba a été initiée, l'objectif étant de raccourcir le temps nécessaire jusqu'à la génération de cash-flow d'exploitation positif. Il en résulte une focalisation du développement des activités sur les produits et les marchés offrant les meilleures rentabilités et une commercialisation plus rapide. Visant les activités à forte marge et non pas les activités à fort volume, il est envisagé de satisfaire la production prévue à court et moyen terme, par l'extension des capacités de production à Chassieu, siège actuel de la Société. Dès lors, le Conseil d'administration a décidé de mettre en attente la construction de l'usine prévue à Cavaillon dont le financement n'était pas finalisé, et ce jusqu'à ce que le chiffre d'affaires généré par les ventes produites depuis Chassieu assure un cash-flow opérationnel suffisant.

- **Poursuite du développement de l'application Cosmétique**

En octobre 2023, pour donner suite à des tests de son ingrédient réalisés sur peau artificielle ayant démontré d'excellents résultats, Amoéba a annoncé le lancement d'une nouvelle application majeure dans le domaine de la cosmétique (cf. Communiqué de presse du 16 octobre 2023).

Une première étude clinique a été réalisée par l'Institut d'Expertise Clinique portant sur 30 volontaires en hémi-visage (n=60) en mars et avril 2024. Cette étude, confirme l'intérêt de l'usage de notre ingrédient en cosmétique pour le soin de la peau avec des résultats mesurés « statistiquement significatifs » justifiant les allégations suivantes :

- « amélioration de l'épaisseur du derme »,
- « effet réparateur sur le derme superficiel » ,
- « amélioration de la densité de la peau » ,
- « amélioration de la texture du derme » .

Amoéba a également obtenu l'inscription de cet ingrédient actif sur la liste de l'**INCI** (nomenclature internationale pour les ingrédients cosmétiques), ouvrant ainsi la voie, sans autre autorisation nécessaire, à la commercialisation et à la recherche de partenariats commerciaux.

- **Gouvernance**

Le Conseil d'administration, qui s'est réuni le 2 mai 2024, a procédé à la cooptation de trois nouveaux administrateurs indépendants (Monsieur Jean-Marc PETAT, Monsieur Patrice SELLES représentant la société BEYOND LIFE SCIENCE CONSULTING GmbH et Madame Valérie POINSOT-LORENTZ, représentant la société ONDINE) en remplacement de Monsieur Philippe DUJARDIN, de Monsieur Pierre MORGON et de Madame Sylvie GUINARD, démissionnaires. En outre, sur la proposition du Conseil d'administration du 2 mai 2024, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2024 a procédé à la nomination d'un quatrième administrateur indépendant en la personne de Monsieur Quentin HUA. Ces nominations permettent à Amoéba de disposer de compétences prouvées et reconnues dans les secteurs du biocontrôle, de la santé, de la cosmétique ainsi que dans le pilotage, le développement commercial et le financement d'entreprises en plein essor.

2.2.2 Résultats

Le résultat opérationnel s'établit au 30 juin 2024 à - 2 683 K€ contre - 3 882 K€ au 1^{er} semestre 2023. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée au cours des périodes présentées.

- La Société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au cours du 1^{er} semestre 2024.
- Les frais de déploiement industriel s'élèvent à 525K€ contre 958K€ au 1^{er} semestre 2023 soit une baisse de 45%.
- Les dépenses de Recherche et Développement s'établissent à 778 K€, contre 1 224 K€ au 1^{er} semestre 2023. Cette baisse est principalement liée à la réduction des essais réglementaires en 2024, ces derniers ayant été en grande partie réalisés au cours des périodes précédentes. En revanche, les dépenses opérationnelles en Recherche et Développement sont maintenues.
- Les frais de marketing et ventes sont en baisse de 40% par rapport à l'année précédente (136 K€ au 30 juin 2024 contre 227 K€ au 30 juin 2023).
- Les frais généraux et administratifs également en baisse au 30 juin 2024 à 1 491 K€, soit -19% par rapport à l'année précédente. Cet écart est notamment dû à la réduction des honoraires et des charges salariales au cours du 1^{er} semestre 2024
- Le résultat financier comprend principalement des charges d'intérêts liés aux emprunts obligataires pour - 442 K€. En 2023, ce dernier était principalement constitué des charges liées aux emprunts bancaires pour -7 K€ et des variations de juste valeur sur les dérivés financiers pour -112 K€.

Le résultat net semestriel ressort ainsi à -3 125 K€ contre -4 002 K€ pour le 1^{er} semestre 2023.

2.2.3 Trésorerie

La trésorerie de la Société au 30 juin 2024 s'élève à 571 K€ contre 519 K€ au 31 décembre 2023.

L'amélioration de la trésorerie s'explique par :

- des flux de trésorerie d'exploitation de -2 533 K€ ;
- des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements de -1 263 K€ ;
- des flux de trésorerie liés aux opérations de financement de +3 847 K€, composés principalement de l'encaissement de nouvelles tranches de l'emprunt obligataire pour 3 976K€ et du remboursement des dettes liées aux obligations locatives pour -125 K€.

Au 30 juin 2024, les capitaux propres de la Société s'élevaient à -7,1 M€ contre -3,9 M€ au 31 décembre 2023.

L'endettement financier de la Société s'élève à 9 238 K€. Il est constitué de dettes liées aux obligations locatives (623 K€), de l'avance remboursable perçue dans le cadre du contrat USIBIAM (541 K€) ainsi que de l'emprunt obligataire pour 8 074K€.

Les comptes clos au 30 juin 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 octobre 2024 selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité et de trésorerie à 12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2025 et compte tenu :

- de la situation de trésorerie nette disponible au 30 juin 2024 positive de 519 K€,
- des projections de dépenses estimées pour poursuivre la stratégie du Groupe,
- de l'engagement de soutien financier concernant les dépenses opérationnelles par l'actionnaire de Nice & Green jusqu'au 30 juin 2025,
- des tirages mensuels en 2024 et 2025 de l'emprunt obligataire simple signé en 2023 et de son avenant signé en 2024.

A la date d'arrêt des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie jusqu'au 30 juin 2025, la Société estimant pouvoir faire face à ses engagements pris à date.

La Société est à la recherche de capitaux et/ou dettes supplémentaires, nécessaires pour assurer le financement de ses activités au-delà du 30 juin 2025. Dans le cas où la Société leverait les capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des engagements contraignants pour la Société et/ou ses actionnaires.

En l'absence de financements complémentaires ou de renégociations de certaines de ses échéances, la Société pourrait ne pas disposer des liquidités nécessaires au respect de ses futurs engagements au-delà du 30 juin 2025 qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives. La Société reste néanmoins confiante dans sa capacité à trouver ces nouvelles sources de financements.

2.3 Evolution et perspectives

- **Application biocontrôle**

Ce segment de marché est au cœur des activités de la Société. L'évaluation réglementaire de la substance active au niveau européen arrive dans sa dernière ligne droite, la revue collective du dossier substance active par les États Membres et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) étant terminée, l'EFSA doit désormais finaliser son rapport de conclusion de l'évaluation et a notifié à la société qu'il devrait être publié au plus tard en décembre 2024. La commission européenne disposera ensuite de six mois pour officialiser la décision d'homologation de la substance active. En parallèle, les demandes d'homologation pour les produits formulés seront déposées dans 8 pays européens (France, Italie, Espagne, Grèce, Portugal, Allemagne, Belgique et Pays-Bas). Les autorisations de mise sur le marché devraient être obtenues mi-2025.

Aux Etats-Unis, les dossiers de demande d'homologation produits ont été déposés en juillet 2024. L'agence américaine EPA a confirmé la recevabilité et la complétude du dossier d'homologation des deux produits. L'évaluation préalable à l'approbation ayant commencé, la décision d'autorisation de mise sur le marché est attendue dans un délai théorique de 7 mois. Par mesure de prudence et en tenant compte des délais d'évaluation généralement observés, les conclusions de l'EPA sont ainsi attendues mi-2025. Elles s'appliqueront à l'ensemble du territoire des États-Unis, à l'exception de la Californie où la procédure d'homologation est distincte.

Parallèlement à ces démarches réglementaires, Amoéba prépare sa stratégie de distribution en Europe et aux Etats-Unis.

- **Application cosmétique**

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 16 octobre 2023, « le marché des produits cosmétiques est une industrie en pleine croissance qui a été remise en question ces dernières années en raison de l'origine chimique et de l'impact sanitaire et environnemental de ses ingrédients. Ce nouvel ingrédient cosmétique biosourcé ayant de nombreux effets bénéfiques pourrait permettre, une fois intégré dans une formulation cosmétique, d'obtenir un produit naturel multifonction ». Les premiers résultats des tests de l'ingrédient cosmétique sur peau artificielle ont démontré d'excellents résultats (cf. Communiqué de presse du 16 octobre 2023), résultats confirmés par une étude clinique réalisée en 2024 (cf. Communiqué de presse du 10 juin 2024).

Cette application, relativement récente, est extrêmement intéressante pour sa forte valeur ajoutée, la rapidité et facilité de mise sur le marché pour un ingrédient actif de qualité et également parce qu'Amoéba dispose déjà des capacités de production nécessaires et suffisantes au bon développement de cette application. Afin d'identifier d'autres marchés, différents usages vont être testés en 2024 notamment le traitement des cheveux (chute et repousse) et l'aide à la cicatrisation.

- **Application biocide**

Cette activité n'est plus considérée aujourd'hui comme un axe stratégique pour Amoéba compte tenu du refus de son homologation par la Commission Européenne. Le produit biocide étant néanmoins homologué aux Etats Unis pour le traitement des eaux dans les circuits de refroidissement fermés, des démarches sont initiées pour y céder cette activité. En vue d'une cession, cet actif peut également être attractif pour des opérateurs de l'industrie de l'eau localisés dans des pays où les demandes d'homologation n'ont pas encore été déposées (Asie, Afrique).

- **Développement industriel**

Le report de la construction de l'usine de Cavillon, dont la capacité n'était pas en ligne avec les développements commerciaux attendus sur le court terme, est confirmé et des accords ont été trouvés avec les Sociétés engagées dans la construction de l'usine afin de minimiser les impacts cash-flow. Par ailleurs, les études portant sur un investissement ciblé d'augmentation des capacités des lignes pilotes, localisées au siège de la Société à Chassieu sont en voie de finalisation. L'unité de production de

Chassieu permettra d'assurer les ventes des produits pour les activités Biocontrôle et Cosmétique jusqu'à fin 2026.

- **Financement**

La nouvelle orientation stratégique d'Amoéba bénéficie du soutien de son premier actionnaire, Nice & Green SA (société d'investissement basée en Suisse), lequel continue à supporter la Société à travers la mise à sa disposition de prêts obligataires simples couvrants les sommes nécessaires à son fonctionnement.

Au cours du 1^{er} semestre 2024, la société a ainsi procédé à l'émission de 141 obligations simples au bénéfice de la société Nice & Green pour un montant global de 3 976K€.

2.4 Evènements survenus depuis la clôture du semestre

- Communiqué de presse du 2 Juillet 2024 : Amoéba annonce la mise en place d'une nouvelle structure juridique afin d'améliorer la visibilité de ses activités sur les marchés du biocontrôle et de la cosmétique. Cette organisation comprendra :
 - La société mère opérationnelle cotée, basée à Chassieu (Amoéba). Cette entité déjà existante regroupera l'ensemble des activités de R&D et de production, animant ainsi la plateforme technologique d'Amoéba. Elle détiendra les brevets et assurera les activités de support.
 - Deux sociétés d'exploitation commerciales spécialisées par marché, détenues par la société mère : l'une dédiée aux activités de biocontrôle et l'autre aux activités cosmétiques.

- Communiqué de presse du 28 août 2024 : Amoéba confirme la recevabilité et la complétude du dossier d'homologation de ses produits AXPERA GREEN et AXPERA NOA auprès de l'US EPA, l'agence américaine de protection de l'environnement.

- Le 18 septembre 2024, la société a signé un avenant au contrat d'émission et de souscription d'obligations simple du 14 février 2024 avec Nice & Green. Cet avenant prévoit un financement complémentaire de 3M€ (100 obligations simples) représentant ainsi un total de 12 M€ (400 obligations simples) contrat 9M€ (300 obligations simples) tel que prévu dans le contrat initial. Le remboursement des obligations simple se fera à compter de l'expiration d'un délai de 21 mois après la date d'émission de chaque tranche.

2.5 Facteurs de risques et transactions entre parties liées

2.5.1 Facteurs de risques et principales incertitudes

Les risques relatifs à la Société sont précisés dans le chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel de la Société enregistré par l'AMF le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0352. Le niveau des risques n'a pas évolué au cours du semestre depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel précité.

2.5.2 Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont de même nature que celles présentées au chapitre 17 « Transactions avec des parties liées » du Document d'Enregistrement Universel enregistré par l'AMF le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0352. Durant les six premiers mois de l'exercice en cours, aucune transaction entre parties liées ayant influencé significativement la situation financière ou les résultats de la Société n'est intervenue. Par ailleurs, aucune modification affectant les transactions entre parties liées décrites dans le dernier Document d'Enregistrement Universel de la Société pouvant influencer significativement la situation financière ou les résultats de la Société n'est intervenue durant les six premiers mois de l'exercice en cours (cf. note 26 des comptes semestriels condensés présents dans ce rapport semestriel).

3. Comptes semestriels condensés établis en normes IFRS au 30 juin 2024

Etat de la situation financière

AMOÉBA Etat de situation financière	Notes	30/06/2024 €	31/12/2023 €
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3	13 786	38 703
Immobilisations corporelles	4	2 774 095	2 768 274
Droits d'utilisation liées aux obligations locatives	5	626 219	741 507
Autres actifs financiers non courants (*)	6	111 710	112 220
Total actifs non courants		3 525 810	3 660 704
Stocks	7	254 291	203 120
Clients et comptes rattachés	8	2 081	5 747
Dérivé actif	8	-	-
Autres créances et actifs courants (*)	8	1 737 348	1 897 633
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	570 595	519 334
Total actifs courants		2 564 315	2 625 834
Total Actif		6 090 125	6 286 538
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	11	993 199	993 199
Primes d'émission	11	13 119 425	13 119 425
Réserves	11	(18 042 622)	(3 758 735)
Résultat	11	(3 124 733)	(14 298 014)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère		(7 054 731)	(3 944 125)
Total des capitaux propres		(7 054 731)	(3 944 125)
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	14	18 511	17 264
Dettes financières non courantes	13	3 937 767	2 326 348
Dettes financières sur obligations locatives non courantes	13	405 280	467 403
Autres dettes non courantes	16	999 856	942 657
Passifs non courants		5 361 414	3 753 672
Passifs courants			
Engagements envers le personnel		-	-
Dettes financières courantes	13	4 677 398	1 848 729
Dettes financières sur obligations locatives courantes	13	217 606	280 310
Provisions	15	25 667	25 334
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17.1	965 857	1 383 577
Dettes fiscales et sociales	17.2	268 091	355 942
Autres passifs courants	17.3	1 628 823	2 583 100
Passifs courants		7 783 442	6 476 991
Total Passif		6 090 125	6 286 538

(*)évalué au coût amorti

Compte de résultat

AMOÉBA	Notes	30/06/2024	30/06/2023
Compte de résultat consolidé		€	€
Chiffre d'affaires	19	-	-
Subventions	20.2	248 333	379 960
Frais de déploiement industriel	20.1	(525 213)	(958 448)
Frais de recherche et développement	20.2	(778 149)	(1 224 224)
Frais généraux et administratifs	20.3	(1 491 290)	(1 852 400)
Marketing et Ventes	20.4	(136 256)	(226 581)
Résultat opérationnel courant		(2 682 575)	(3 881 693)
Autres produits et charges	3	-	-
Résultat opérationnel		(2 682 575)	(3 881 693)
Cout de l'endettement net	23	(441 931)	(7 394)
Variation de juste valeur des dérivés		-	(112 000)
Autres Produits et charges financiers	23	(227)	(1 004)
Résultat avant impôts		(3 124 733)	(4 002 091)
Impôt sur les sociétés	24	-	-
Résultat net		(3 124 733)	(4 002 091)
<i>Part du Groupe</i>		<i>(3 124 733)</i>	<i>(4 002 091)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
Résultat par action	Notes	30/06/2024	30/06/2023
Résultat de base par action (€/action)	25	(0,06)	(0,08)
Résultat dilué par action (€/action)	25	(0,06)	(0,08)

Autres éléments du Résultat Global

AMOÉBA - IFRS Etat du Résultat Global	30/06/2024	30/06/2023
	€	€
Perte de l'exercice	(3 124 733)	(4 002 091)
Ecarts actuariels sur les engagements de retraites (non recyclables)	512	418
Ecarts de conversion	(1 466)	(16 421)
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)*	(954)	(16 003)
Résultat Global	(3 125 688)	(4 018 095)
<small>*pas d'effet d'impôt sur les éléments recyclables et non recyclables compte tenu des déficits fiscaux reportables</small>		
<i>Part du Groupe</i>	(3 125 688)	(4 018 095)
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	-	-

Variation des capitaux propres

AMOÉBA	Capital	Capital	Primes liées au	Réserves et	Ecarts de	Ecarts actuariels	Capitaux propres,	Total des
Variation des capitaux propres consolidés	Nombre		capital	résultat	conversion		part du Groupe	capitaux
	d'actions	€	€	€	€	€	€	€
Au 31 décembre 2022	46 309 880	926 198	17 411 310	(10 209 949)	(20 528)	69 884	8 176 915	8 176 915
Résultat net 06/2023		-	-	(4 002 091)	-	-	(4 002 091)	(4 002 091)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	(16 421)	418	(16 003)	(16 003)
Résultat global	-	-	-	(4 002 091)	(16 421)	418	(4 018 094)	(4 018 094)
Emission d'actions nouvelles (Conversion d'OCA)	3 350 083	67 002	2 106 854	-	-	-	2 173 856	2 173 856
Blocage AGA		-	(36 000)	36 000	-	-	-	-
Apurement des réserves		-	(6 362 740)	6 362 740	-	-	-	-
Paievements en actions (cf. note 12)		-	-	303 838	-	-	303 838	303 838
Variation des Actions propres issus du contrat de liquidité		-	-	1 775	-	-	1 775	1 775
Au 30 juin 2023	49 659 963	993 199	13 119 424	(7 507 687)	(36 949)	70 302	6 638 290	6 638 290
Au 31 décembre 2023	49 659 963	993 199	13 119 424	(18 110 860)	(11 964)	66 075	(3 944 125)	(3 944 125)
Résultat net 06/2024		-	-	(3 124 733)			(3 124 733)	(3 124 733)
Autres éléments du résultat global		-	-		(1 466)	512	(954)	(954)
Résultat global	-	-	-	(3 124 733)	(1 466)	512	(3 125 687)	(3 125 687)
Paievements en actions (cf. note 12)				15 389			15 389	15 389
Variation des Actions propres issus du contrat de liquidité				(307)			(307)	(307)
Au 30 juin 2024	49 659 963	993 199	13 119 424	(21 220 511)	(13 430)	66 587	(7 054 731)	(7 054 731)

* Le Groupe n'a pas de participations ne donnant pas le contrôle.

Tableau des flux de trésorerie

AMOÉBA - IFRS	30/06/2024	30/06/2023
Tableau des flux de trésorerie	€	€
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		
Résultat net	(3 124 733)	(4 002 091)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	(24 916)	(3 266)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	(298 375)	(257 172)
(-) Elimination des amortissements des actifs liés aux droits d'utilisation	(115 288)	(308 451)
(+/-) Dotations provisions nettes des reprises	-	31 535
(+) Dépréciation du dérivé actif	-	(112 000)
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	(15 389)	(303 838)
(-) Intérêts financiers bruts	(441 931)	(7 394)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	(2 228 834)	(3 041 504)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement	(303 780)	820 390
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	(2 532 614)	(2 221 114)
Flux de trésorerie générés par l'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	(12 014)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(243 786)	(1 317 476)
Variation des dettes sur immobilisations	(1 043 427)	234 846
Variation des autres passifs non courants	57 199	-
Autres flux d'investissements	(32 616)	(6 336)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 262 630)	(1 100 980)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Encaissement d'avances et de subventions conditionnées	-	591 768
Intérêts financiers bruts décaissés	(4 457)	(3 007)
Variation du dérivé actif (contrat interressement OCAPI) - encaissement	-	450 000
Remboursements de dettes liées aux obligations locatives (capital)	(124 827)	(111 667)
Emission d'emprunt obligataire convertible en actions	3 976 200	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	3 846 916	927 094
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	51 672	(2 395 000)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture nets	518 325	5 527 243
Incidences des variations des cours de devises	320	(188)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture nets	570 317	3 132 055
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	51 672	(2 395 000)
	30/06/2024	30/06/2023
Trésorerie et équivalent de trésorerie	570 595	3 135 923
Concours bancaires courants	(278)	(3 868)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture nets (y compris concours bancaires courants)	570 317	3 132 055

Analyse détaillée de la variation du besoin de fonds de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR	30/06/2024	30/06/2023
Autres actifs non courants		
Stocks (net des dépréciations de stocks)	(51 171)	55 034
Créances clients nets et autres actifs liés aux contrats clients	3 666	2 600
Autres créances	160 293	(632 411)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(417 870)	470 144
Dettes fiscales et sociales	(87 848)	21 244
Autres créditeurs et dettes diverses courante et non courantes	89 150	903 780
Total des variations	(303 780)	820 390

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les états financiers résumés du groupe AMOEBA établis selon les normes IFRS pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 3 octobre 2024 et autorisés à la publication

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en 2010, la Société AMOEBA (Société anonyme de droit français) a pour activité le développement, la fabrication et la commercialisation de produits biologiques et de services pour lutter contre la prolifération bactérienne dans l'environnement. La société est toujours en phase de recherche et développements (cf note 1.2).

Adresse du siège social :

38 Avenue des frères Montgolfier – 69680 CHASSIEU

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 523 877 215

La Société AMOEBA et ses filiales est ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

1.2 Evènements marquants

- Communiqués de presse des 5 et 15 février 2024 : Amoéba informe de la révision des axes de croissance de la Société ;
- Communiqué de presse du 2 mai 2024 : Amoéba annonce le renouvellement de son conseil d'administration pour soutenir ses nouvelles ambitions stratégiques ;
- Communiqué de presse du 10 juin 2024 : Amoéba confirme le potentiel de la cosmétique dans son développement futur.

Un premier semestre principalement marqué par la réorientation des axes stratégiques de la société et la poursuite des travaux de recherche sur l'application cosmétique

- **Réorientation des axes stratégiques**

Une révision complète des axes de développement d'Amoéba a été initiée. L'objectif étant de raccourcir le temps nécessaire jusqu'à la génération de cash-flow d'exploitation positif. Il en résulte une focalisation du développement des activités sur les produits et les marchés offrant les meilleures rentabilités et une commercialisation plus rapide. Visant les activités à forte marge et non pas les activités à fort volume, il est envisagé de satisfaire la production prévue à court et moyen terme, par l'extension des capacités de production à Chassieu, siège actuel de la Société. Dès lors, le Conseil d'administration a décidé de mettre en attente la construction de l'usine prévue à Cavailon dont le financement n'était pas finalisé, et ce jusqu'à ce que le chiffre d'affaires généré par les ventes produites depuis Chassieu assure un cash-flow opérationnel suffisant.

- **Poursuite du développement de l'application Cosmétique**

En octobre 2023, pour donner suite à des tests de son ingrédient réalisés sur peau artificielle ayant démontré d'excellents résultats, Amoéba a annoncé le lancement d'une nouvelle application majeure dans le domaine de la cosmétique (cf. Communiqué de presse du 16 octobre 2023).

Une première étude clinique a été réalisée par l'Institut d'Expertise Clinique portant sur 30 volontaires en héli-visage (n=60) en mars et avril 2024. Cette étude, confirme l'intérêt de l'usage de notre ingrédient en cosmétique pour le soin de la peau avec des résultats mesurés « statistiquement significatifs » justifiant les allégations suivantes :

- « amélioration de l'épaisseur du derme »
- « effet réparateur sur le derme superficiel »
- « amélioration de la densité de la peau »
- « amélioration de la texture du derme »

Amoéba a également obtenu l'inscription de cet ingrédient actif sur la liste de l'**INCI** (nomenclature internationale pour les ingrédients cosmétiques), ouvrant ainsi la voie, sans autre autorisation nécessaire, à la commercialisation et à la recherche de partenariats commerciaux.

- **Gouvernance**

Le Conseil d'administration, qui s'est réuni le 2 mai 2024, a procédé à la cooptation de trois nouveaux administrateurs indépendants et a proposé à l'Assemblée Générale du 27 juin la nomination d'un quatrième administrateur indépendant. Ces nominations permettent à Amoéba de disposer de compétences prouvées et reconnues dans les secteurs du biocontrôle, de la santé, de la cosmétique ainsi que dans le pilotage, le développement commercial et le financement d'entreprises en plein essor.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

- Communiqué de presse du 2 Juillet 2024 : Amoéba annonce la mise en place d'une nouvelle structure juridique afin d'améliorer la visibilité de ses activités sur les marchés du biocontrôle et de la cosmétique. Cette organisation comprendra :
 - La société mère opérationnelle cotée, basée à Chassieu (Amoéba). Cette entité déjà existante regroupera l'ensemble des activités de R&D et de production, animant ainsi la plateforme technologique d'Amoéba. Elle détiendra les brevets et assurera les activités de support.
 - Deux sociétés d'exploitation commerciales spécialisées par marché, détenues par la société mère : l'une dédiée aux activités de biocontrôle et l'autre aux activités cosmétiques.
- Communiqué de presse du 28 août 2024 : Amoéba confirme la recevabilité et la complétude du dossier d'homologation de ses produits AXPERA GREEN et AXPERA NOA auprès de l'US EPA, l'agence américaine de protection de l'environnement
- Le 18 septembre 2024, la société a signé un avenant au contrat d'émission et de souscription d'obligations simple du 14 février 2024 avec Nice & Green. Cet avenant prévoit un financement complémentaire de 3M€ correspondant à 100 obligation simple ce qui ferait un total de 12 M€ (400 obligation simple) contrat 9M€ (300 obligations simples) dans le contrat initial. Le remboursement des obligations simple se fera à compter de l'expiration d'un délai de 21 mois après la date d'émission de chaque tranche.

Note 2 : Principes comptables et financiers

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

2.1 Principe d'établissement des comptes

AMOÉBA a établi ses comptes consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration le 5 octobre 2024, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr). (Intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par le groupe sont décrits ci-après.

Principe de préparation des états financiers

Les états financiers semestriels, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 (« Information financière intermédiaire »), telle qu'adoptée par l'Union Européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les états financiers semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, il convient d'en effectuer la lecture conjointement avec les états financiers de la Société établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2023 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

Les comptes de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2024 :

- **Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers** : *Classification des passifs courants et non courant publié le 23 janvier 2020 ; Classification des passifs courant et non courant Divulgaration des méthodes comptables publiés le 23 janvier 2020, et report de la date d'entrée en vigueur publié le 15 juillet 2020 ; Passifs non courants assortis de clauses restrictives publié le 31 octobre 2022 et dont l'application concerne les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024.*
- **Amendements à IFRS 16 : Passif locatif dans une cession-bail** (publiés le 22 septembre 2022) et dont la l'application concerne l'exercice commençant le ou après 1er janvier 2024.

- **Amendement à IAS 7: Etat des flux de trésorerie et IFRS 7 Instruments financiers :** Informations à fournir : Accords de financement avec les fournisseurs (publiés le 23 mai 2023) et dont l'application concerne l'exercice commençant le ou après 1er janvier 2024.

Ces nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne sont les suivantes :

- **Amendements à IAS 21: absence de convertibilité** (publiés le 15 août 2023 dont la demande est pour l'exercice commençant le ou après le 1er janvier 2025.
- **Amendements à IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers** (publiée le 9 avril 2024) dont la demande est pour l'exercice commençant le ou après le 1er janvier 2027 ;
- **Amendements à IFRS 19 : Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public :** Informations à fournir (publiée le 9 mai 2024) dont la demande est pour l'exercice commençant le ou après le 1er janvier 2027.
- **Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : Modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers** (publiés le 31 mai 2024) dont la demande est pour l'exercice commençant le ou après le 1er janvier 2026.

La Société n'anticipe pas d'impact significatif de ces normes, amendements de normes et interprétations sur ses états financiers à la date d'adoption.

Périmètre

A la date de publication de ces états financiers, la société détient à 100% deux filiales : Amoéba US Corp. (USA) et Entreprise Amoéba Canada Inc. (CANADA). A compter du 1^{er} janvier 2021, il a été considéré la filiale canadienne en tant qu'investissement net long terme conformément à IAS 21.

Impact de la saisonnalité

L'activité de la société, étant encore essentiellement de la recherche et du développement pendant ce premier semestre, elle n'a pas été soumise à des variations saisonnières.

Continuité d'exploitation

Les comptes clos au 30 juin 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2024 selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité et de trésorerie à 12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2025 et compte tenu :

- de la situation de trésorerie nette disponible au 30 juin 2024 positive de 519 K€,
- des projections de dépenses estimées pour poursuivre la stratégie du Groupe,
- de l'engagement de soutien financier concernant les dépenses opérationnelles par l'actionnaire de Nice & Green jusqu'au 30 juin 2025,

- des tirages mensuels en 2024 et 2025 de l'emprunt obligataire simple signé en 2023 et de son avenant signé en 2024.

A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie jusqu'au 30 juin 2025, la Société estimant pouvoir faire face à ses engagements pris à date.

La Société est à la recherche de capitaux et/ou dettes supplémentaires, nécessaires pour assurer le financement de ses activités au-delà du 30 juin 2025. Dans le cas où la Société lèverait les capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des engagements contraignants pour la Société ou ses actionnaires.

En l'absence de financements complémentaires ou de renégociations de certaines de ses échéances, la Société pourrait ne pas disposer des liquidités nécessaires au respect de ses futurs engagements au-delà du 30 juin 2025 qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives. La Société reste néanmoins confiante dans sa capacité à trouver ces nouvelles sources de financements.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction du groupe ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes semestriels, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2023.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Note 3 : Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)	Frais de développement	Autres	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	3 415 898	250 996	3 666 894
Acquisition		-	-
Transfert		-	-
Variation des cours de change		-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2024	3 415 898	250 996	3 666 894

AMORTISSEMENTS	Frais de développement	Autres	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	3 415 898	212 293	3 628 190
Augmentation	-	24 916	24 916
Variation des cours de change		-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2024	3 415 898	237 209	3 653 106

VALEURS NETTES COMPTABLES	Frais de développement	Autres	Total
Au 31 décembre 2023	-	38 703	38 704
Au 30 juin 2024	-	13 787	13 788

La société revoit lors de chaque clôture l'ensemble des 6 critères de la norme IAS 38 permettant de maintenir à l'actif les frais de développement. Cette analyse n'a pas conduit à activer d'autres frais liés à de nouveaux projets. Aucun frais de développement relatif aux projets figurant à l'actif n'a été activé sur l'année 2024 puisque la Société engage à ce jour des dépenses liées à l'approbation réglementaire de sa substance, que ces frais constituent donc des dépenses administratives constatées en charges et des dépenses en lien avec la recherche cosmétique.

La valeur recouvrable a été déterminée en retenant une hypothèse d'obtention de financements complémentaires à compter de 2024 permettant la poursuite des développements en lien avec la nouvelle stratégie mise en place.

Au 31 décembre 2023, les tests de dépréciations effectués sur la base d'une projection sur 5 ans des flux nets de trésorerie liés à l'activité ont mis en évidence une valeur d'entreprise inférieure à la somme des valeurs des actifs nets. La Société a ainsi déprécié l'intégralité de ses frais de développement non encore amortis au 31 décembre 2023 ainsi que l'intégralité de ses immobilisations corporelles non encore mise en service à cette même date. Au 30 juin 2024, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée, la position concernant la valeur de l'actif non courant reste identique à celle du 31 décembre 2023.

Note 4 : Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)	Terrain	Installations techniques	Installation & Agencements	Matériel informatique	Immob. en cours	Avances et acomptes sur immob.	Ligne de production	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	1 027 379	991 413	429 897	1 123 658	4 950 492	115 714	2 770 554	11 409 106
Acquisition	-	4 488	37 133	-	229 559	-	-	271 180
Cession	-	(11 203)	-	-	-	-	-	(11 203)
Reclassements	-	114 285	-	-	-	(114 285)	-	-
Variation des cours de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2024	1 027 379	1 098 983	467 030	1 123 658	5 180 051	1 429	2 770 554	11 669 083

AMORTISSEMENTS								
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	-	725 630	380 251	275 760	4 950 492	-	2 308 700	8 640 832
Augmentation	-	47 308	-	-	-	-	218 050	265 358
Dépréciations	-	-	-	-	1	-	-	1
Diminution	-	(9 852)	-	-	-	-	(1 351)	(11 203)
Etat de la situation financière au 30 juin 2024	-	763 086	380 251	275 760	4 950 493	-	2 525 399	8 894 988

VALEURS NETTES COMPTABLES								
Au 31 décembre 2023	1 027 379	265 784	49 646	847 898	-	115 714	461 854	2 768 274
Au 30 juin 2024	1 027 379	335 898	86 779	847 898	229 558	1 429	245 155	2 774 095

L'augmentation des immobilisations est en lien avec l'usine de Chassieu pour un montant de 230K€ de coûts encourus à date. Comme décrit en note 3, les immobilisations en cours ont été dépréciées pour un montant de 4,9 M€ au 31 décembre 2023.

Note 5 : Droits d'utilisation

Le tableau ci-après détaille l'application de la norme IFRS 16 et la comptabilisation à l'actif des droits d'utilisation :

VALEURS BRUTES DES DROITS D'UTILISATION (Montants en euros)	Installations techniques	Ligne de production	Baux commerciaux	Matériel de transport	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	12 365	2 053 089	1 673 858	77 421	3 816 733
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession et reclassements	-	-	-	-	-
Variation des cours de change	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2024	12 365	2 053 089	1 673 858	77 421	3 816 733

AMORTISSEMENTS					
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	12 365	2 053 089	996 340	12 920	3 074 714
Augmentation	-	-	102 908	12 380	115 288
Variation des cours de change	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2024	12 365	2 053 089	1 099 248	25 300	3 190 002

VALEUR NETTE COMPTABLE					
Au 31 décembre 2023	-	-	677 518	64 501	742 019
Au 30 juin 2024	-	-	574 610	52 121	626 731

Le tableau ci-après reconstitue la charge de loyers globale de la société :

Reconstitution charges de loyer	30/06/2024	30/06/2023
Charges de loyers retraitées selon IFRS 16	130 263	116 114
Charges de loyers non retraitées selon IFRS 16	44 409	31 688
Total des loyers de la période	174 672	147 801

La charge d'intérêts sur les obligations locatives au 30 juin 2024 s'élève à 5 K€ contre 4 K€ au 30 juin 2023.

Note 6 : Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple et des travaux engagés par l'entreprise sur l'exercice pour 101 K€ au 30 juin 2024, identique au 31 décembre 2023, et du solde en espèce du contrat de liquidité mis en place en 2015 (11K€ au 30 juin 2024 identique au 31 décembre 2023).

Note 7 : Stocks

STOCKS (Montants en euros)	30/06/2024	31/12/2023
Matières premières et consommables	304 258	286 700
Dépréciations des stocks	(49 967)	(83 580)
TOTAL STOCKS NET	254 291	203 120

Le stock est composé de matières premières et consommables entrant dans le processus de production de la solution biologique. Certains consommables présentent une date de péremption supérieure à 1 an. La société procède à une revue de ses stocks à chaque clôture et peut être amenée à déprécier les valeurs du stock. La méthode de dépréciation reste identique par rapport au 31 décembre 2023.

Note 8 : Clients et Autres Créances

Clients et comptes rattachés

Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients (Montants en euros)	30/06/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	2 081	5 747
Factures à établir	-	-
Total	2 081	5 747

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats clients.

Autres créances

AUTRES CREANCES (Montants en euros)	30/06/2024	31/12/2023
Créance fiscale / Crédit d'impôt recherche	822 886	577 112
Taxe sur la valeur ajoutée	703 554	1 160 853
Fournisseurs - avances et acomptes versés	-	4 855
Fournisseurs - avoirs à recevoir	-	17 304
Charges constatées d'avance	209 136	135 870
Autre créance	1 639	1 639
Total autres créances	1 737 348	1 897 633

L'ensemble des autres créances sont à moins d'un an.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes.

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Amoéba SA bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Il est présenté en subvention au niveau de la catégorie des « Frais de recherche et développement » du compte de résultat.

Note 9 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	30/06/2024	31/12/2023
Comptes bancaires	570 595	519 334
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	570 595	519 334

Il n'existe pas de disponibilités soumises à des restrictions.

Note 10 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024 :

(Montants en euros)	31/12/2023		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		Niveau selon IFRS 13
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Valeur au coût amorti	
Actifs financiers non courants	112 220	112 220	-	112 220	N/A
Clients et comptes rattachés	5 747	5 747	-	5 747	N/A
Dérive actif	-	-	-	-	3
Autres créances*	22 159	22 159	-	22 159	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	519 334	519 334	519 334	-	1
Total actifs	659 460	659 460	519 334	140 126	
Dettes financières courantes**	2 129 039	2 129 039	-	2 129 039	2
Dettes financières non courantes**	2 793 751	2 793 751	-	2 793 751	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 383 577	1 383 577	-	1 383 577	2
Autre créditeurs et dettes diverses*	2 583 102	2 583 102	-	2 583 102	2
Total passifs	8 889 468	8 889 468	-	8 889 468	-

*autres que les créances et dettes fiscales, et comptes de régularisation passif

** y compris les dettes financières aux obligations locatives

(Montants en euros)	30/06/2024		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		Niveau selon IFRS 13
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Valeur au coût amorti	
Actifs financiers non courants	111 710	111 710	-	111 710	N/A
Clients et comptes rattachés	2 081	2 081	-	2 081	N/A
Dérive actif	-	-	-	-	3
Autres créances*	-	-	-	-	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	570 595	570 595	570 595	-	1
Total actifs	684 386	684 386	570 595	113 791	
Dettes financières courantes**	4 895 004	4 895 004	-	4 895 004	2
Dettes financières non courantes**	4 343 045	4 343 045	-	4 343 045	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	965 857	965 857	-	965 857	2
Autre créditeurs et dettes diverses*	1 628 825	1 628 825	-	1 628 825	2
Total passifs	11 832 731	11 832 731	-	11 832 731	-

*autres que les créances et dettes fiscales, et comptes de régularisation passif

** y compris les dettes financières aux obligations locatives

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat au 30 juin 2024		Impacts compte de résultat au 30 juin 2023	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs				
Actifs en juste valeur par résultat	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-
Passifs				
Dettes à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	-	-
Passifs évalués au coût amorti	(441 931)	-	(7 394)	-

Note II : Capital

Capital émis

Le capital social est fixé à la somme de 993 199€. Il est divisé en 49 659 963 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,02 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), et Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

L'ensemble des mouvements de la période sont décrits dans le tableau de variation de capitaux propres, situés en début d'annexe.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	30/06/2024	31/12/2023
Capital (en euros)	993 199	993 199
Nombre d'actions ordinaires	49 659 963	49 659 963
Valeur nominale (en euros)	0,02	0,02

Les mouvements de nombre d'actions sont présentés dans le tableau de variation des capitaux propres.

Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa création.

Note 12 : Bons de souscription d'actions et actions gratuites

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis :

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre
24 juin 2020	BSA BEI auto-détenus	200 000			200 000	200 000
Au 30 juin 2024		200 000	-	-	200 000	200 000

Ces BSA ont été rachetés par la société en juin 2022 pour une valeur de 151 K€. Ils sont donc auto-détenus par la société et classés en moins des capitaux propres.

Actions gratuites

AGA 2023

Le Conseil d'administration du 26 janvier 2023 a attribué 1 800 000 actions gratuites au management clé de la Société suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 24 mai 2022 représentant un maximum de 10% du capital social à la date d'émission. Elles sont définitivement acquises au bout d'un an suivant l'attribution sous condition de présence, et sont incessibles ensuite pendant un an. Ce plan a été scindé en deux plans :

- 1 300 000 AGA A sont soumises à des conditions de performances et de présence.
- 500 000 AGA sont uniquement soumises à des conditions de présence.

Au 30 juin 2023, la charge comptabilisée est de 285 K€ sur un total de 1 186 K€.

Suite au départ du bénéficiaire du plan, la condition de présence n'étant plus respectée, les 1 800 000 AGA sont devenus caducs en décembre 2023. Aucune charge n'a été comptabilisée au 30 juin 2024 au titre de ce plan.

AGA 2024

Le Conseil d'administration du 25 avril 2024 a attribué 1 992 000 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 24 mai 2022 représentant un maximum de 10% du capital social à la date d'émission. Elles sont définitivement acquises au bout d'un an suivant l'attribution sous condition de présence, et sont incessibles ensuite pendant un an. Ce plan a été scindé en deux plans :

- 202 000 AGA sont uniquement soumises à des conditions de présence ;
- 1 790 000 AGA sont soumises à des conditions de marché et de présence.

Au 30 juin 2024, la charge comptabilisée est de 16 K€.

Note 13 : Emprunts et dettes financières (y compris dettes liées aux obligations locatives)

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)	30/06/2024	31/12/2023
Dettes liées aux obligations locatives	405 279	467 404
Avance remboursable	541 489	514 095
Dettes sur emprunts obligataires	3 396 277	1 812 252
Dettes financières non courantes	4 343 045	2 793 751
Dettes liées aux obligations locatives	217 606	280 310
Dettes sur emprunts obligataires	4 677 398	1 848 729
Dettes financières courantes	4 895 004	2 129 039
Total dettes financières	9 238 049	4 922 790

Ventilation des dettes par flux de trésorerie

Evolution de l'endettement financier (en milliers d'euros)		Obligations simples	Dettes financières sur obligation locative (IFRS 16)	Avances remboursables	Endettement financier
Au 31 décembre 2023		3 660 981	747 713	514 095	4 922 788
Variation cash	Encaissement	3 976 200	-	-	3 976 200
	Décaissement	-	(124 827)	-	(124 827)
	Flux de trésorerie	3 976 200	(124 827)	-	3 851 373
Variation non cash	Subvention IAS20	-	-	-	-
	Intérêts courus	436 494	-	-	436 494
	Intérêts capitalisés en immobilisation	-	-	27 394	27 394
	Total non cash	436 494	-	27 394	463 888
Au 30 juin 2024		8 073 675	622 886	541 489	9 238 049

Ventilation des dettes financières par échéance

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des exercices présentés :

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES en normes IFRS (montant en euros)	30/06/2024			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes liées aux obligations locatives	622 885	217 272	405 614	-
Avances remboursables	541 489	-	541 489	-
Emprunts obligataires	8 073 675	4 677 398	3 396 277	-
Total dettes financières	9 238 049	4 894 670	4 343 380	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>4 894 670</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>4 343 380</i>			

DETTE FINANCIERE COURANTE ET NON COURANTES en normes IFRS (montant en euros)	31/12/2023			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes liées aux obligations locatives	747 714	280 310	467 404	-
Avances remboursables	514 095	-	514 095	-
Emprunts obligataires	3 660 981	1 848 729	1 812 252	-
Total dettes financières	4 922 790	2 129 039	2 793 751	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>2 129 039</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>2 793 751</i>			

13.1 Avances remboursables

Avance remboursables BPI France 2030

En avril 2023, la Société a signé avec BPI France un contrat d'aide en subvention et en avance remboursables dans le cadre de programmes d'aides nationaux et/ou européens (« France Relance » et « France 2030 »). Le contrat a pour objet le financement du projet « USIBIAM » visant la construction d'une usine de production à Cavillon.

Le montant maximum de l'aide obtenue s'élève à 5 917 676 € dont 60% sont alloués sous forme de subvention et 40% sous forme d'avance remboursable soit un montant maximal de 2 367 070 € sous forme d'avance remboursable.

Le calendrier de versement de l'aide est lié à l'avancement de la construction de l'usine. Au 31 décembre 2023, une première tranche a été versée soit : 592 K€ au titre de l'avance remboursable, et 888 K€ au titre de la subvention. Aucun versement complémentaire n'a eu lieu sur le premier semestre 2024.

Cette avance sera remboursée en 16 échéances trimestrielles à compter du 31 mars 2028.

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 8 % par an, dont 4.06% seront décaissés au profit de BPI France.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en euros)	BPI France 2030
Au 31 décembre 2023	514 095
Encaissements	-
Subventions	-
(+/-) Autres mouvements	27 394
Au 30 juin 2024	541 489

13.2 Emprunts obligataires

Contrat d'obligations simples signé en 2023

Conformément aux termes du Contrat signé le 15 février 2023, Nice & Green SA s'est engagé, sauf cas de défauts usuels, à souscrire 300 Obligations Simples (OS) en trois tranches comportant chacune 100 OS selon le calendrier suivant :

- Tranche 1 Entre le 30 juin 2023 et le 31 août 2023 : 100 OS numérotée 1 à 100
- Tranche 2 Entre le 1er septembre 2023 et le 30 novembre 2023 : 100 OS numérotées de 101 à 200
- Tranche 3 Entre le 1er décembre 2023 et le 1er Mars 2024 : 100 OS numérotées de 201 à 300

Les OS sont d'une valeur nominale unitaire de trente mille (30 000) euros. Elles seront souscrites à un prix unitaire égal à quatre-vingt-quatorze pour cent (94%) de leur valeur nominale soit vingt-huit mille deux cents (28 200) euros chacune.

Le contrat ne prévoit pas de commission d'engagement et aucune obligation d'Amoéba d'émettre les OS convenues. Chaque OS a une maturité de trente (30) mois à compter de sa date d'émission.

Les OS porteront intérêt au taux EURIBOR 6 mois à la date de chaque tirage augmenté de 600 points de base.

Amoéba remboursera en numéraire les OS à compter de l'expiration d'un délai de six mois après la date d'émission de chaque tranche sur une base linéaire par le paiement de 8 échéances trimestrielles. Ainsi, la première échéance de remboursement pour un montant d'environ 430,000 euros (au taux EURIBOR actuel) était initialement prévue le 31 mars 2024 au plus tôt et sera décalée suite à la signature de l'avenant du 18 septembre 2024 (cf note 2.1) sur le premier trimestre 2025.

Par dérogation au calendrier de tirage ci-dessus, la Société et Nice & Green SA ont convenu d'un tirage au fil de l'eau et selon les besoins de la Société. Ainsi, les tirages suivants ont été effectués depuis la conclusion du contrat :

- 50 OS le 4 juillet 2023,
- 50 OS le 9 août 2023,
- 25 OS le 11 décembre 2023,
- 22 OS le 12 janvier 2024,
- 28 OS le 12 février 2024,
- 20 OS le 18 mars 2024,
- 25 OS le 18 avril 2024,
- 23 OS le 22 mai 2024,
- 23 OS le 26 juin 2024,
- 22 OC le 26 juillet 2024,

soit une émission totale de 288 OS, représentant une souscription d'un montant global de 8.121.600 euros.

Les tirages du contrat n'ont pas été réalisés sur la base du contrat mais de manière mensuelle.

Dans l'hypothèse d'un défaut de paiement total ou partiel d'une échéance trimestrielle due par Amoéba à Nice & Green SA, le prêteur aura la possibilité, soit de poursuivre une action en recouvrement de sa créance obligataire, soit d'exercer son droit de solliciter l'émission de BSA, lesquels permettront la souscription d'actions de la Société dont la contre valeur correspondra à la créance obligataire du prêteur.

S'agissant d'obligations classiques portant intérêt et remboursables à échéance en trésorerie, les obligations simples comprendront obligatoirement une composante dette à présenter au bilan. Ce passif est évalué initialement à sa juste valeur, et ultérieurement au coût amorti par défaut (IFRS 9.4.2.1). En effet, le remboursement de ces obligations se fera obligatoirement en trésorerie en l'absence d'exercice des différentes options, sans que l'émetteur ne puisse s'y soustraire, et répond donc à la définition d'un passif financier (IAS 32.19).

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en euros)	Obligations simples
Au 31 décembre 2023	3 660 981
(+) Encaissement	3 976 200
(+) Intérêts	436 494
Au 30 juin 2024	8 073 675

13.3 Dettes sur obligations locatives

EVOLUTION DES DETTES SUR OBLIGATIONS LOCATIVES (Montants en K€)	Total
Au 31 décembre 2023	747 713
(+) Nouvelle dette	-
(-) Remboursement	(124 827)
Change	-
Au 30 juin 2024	622 886

Le montant des intérêts payés sur la période s'établit à 5 K€.

Les engagements de futurs loyers correspondent à la dette à moins d'un an.

Note 14 : Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective nationale des industries chimiques. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	30/06/2024	31/12/2023
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 60/67 ans	
Conventions collectives	Industrie chimique	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,60%	3,20%
Table de mortalité	INSEE 2022	INSEE 2022
Taux de revalorisation des salaires	2,0%	2,0%
Taux de turn-over	Moyen	Moyen
Taux de charges sociales	Non cadres : 37,48% Cadres : 51,93%	Non cadres : 37,48% Cadres : 51,93%

La provision pour engagements de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2023	17 264
Coûts des services rendus	1 574
Coûts financiers	185
Ecart actuariels	-512
Au 30 juin 2024	18 511

Les écarts actuariels ont été constatés en autres éléments du résultat global, les autres composantes en résultat opérationnel.

L'engagement est peu significatif car la société a été créée récemment. Il n'y a pas eu de prestations servies. La société n'externalise pas le financement de cet engagement auprès d'un fonds.

L'engagement de retraite est évalué conformément à la réglementation IFRC publiée le 20 avril 2021.

Note 15 : Provisions

Le groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par le groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge du groupe.

Au 31 décembre 2023, la société avait provisionné un montant total de 15 K€ qui concerne principalement les coûts de fermetures de l'entité du Canada qui seront pris en charge par la France en 2024. Cette provision reste identique au 30 juin 2024.

Note 16 : Autres passifs non courants

AUTRES PASSIFS NON COURANTS (Montants en euros)	30/06/2024	31/12/2023
Subvention finançant un actif	999 856	942 657
Dettes sur acquisition d'actifs	-	-
Total autres passifs non courants	999 856	942 657

Au 31 décembre 2023, les autres passifs non courants correspondent à la subvention obtenue par la Société dans le cadre du financement de BPI France pour son projet USIBIAM. Elle a été classée en non courant au regard de l'échéance de son apurement. Il en est de même au 30 juin 2024.

Note 17 : Fournisseurs et autres passifs courants

17.1. Fournisseurs et comptes rattachés

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	30/06/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	192 403	480 740
Factures non parvenues	773 454	902 837
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	965 857	1 383 577

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéance supérieure à 1 an au 30 juin 2024 sans retard constaté.

17.2 Dettes fiscales et sociales et autres passifs courants

Dettes d'impôts :

La société, étant déficitaire fiscalement sur les exercices présentés, aucune dette d'impôt n'est constatée. Comme indiqué en note 2.1, l'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de passifs au titre des risques et incertitudes fiscales, par application d'IFRIC 23.

Dettes fiscales et sociales :

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)	30/06/2024	31/12/2023
Personnel et comptes rattachés	119 457	107 357
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	136 599	202 168
Autres impôts, taxes et versements assimilés	12 035	46 418
Total dettes fiscales et sociales	268 091	355 943

17.3 Autres passifs

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en euros)	30/06/2024	31/12/2023
Autres passifs divers	1 628 547	2 582 093
Concours bancaires courants	278	1 009
Total autres passifs courants	1 628 825	2 583 102

Note 18 : Analyse de la variation du BFR

Détail de la variation du BFR	30/06/2024	31/12/2023	Variation	Ecart de conversion	Fournisseurs d'immobilisations	Variation BFR
Stocks (net des dépréciations de stocks)	254 291	203 120	(51 171)	-	-	(51 171)
Créances clients nets et autres actifs liés aux contrats clients	2 081	5 747	3 666	-	-	3 666
Autres créances	1 737 348	1 897 633	160 285	(8)	-	160 293
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	965 857	1 383 577	(417 720)	150	-	(417 870)
Dettes fiscales et sociales	268 091	355 942	(87 851)	(3)	-	(87 848)
Autres créditeurs et dettes diverses courante et non courantes	1 628 823	2 583 100	(954 277)	0	(1 043 427)	89 150
	(869 051)	(2 216 118)	(1 347 068)	140	(1 043 427)	(303 780)

Note 19 : Chiffre d'affaires

Aucune vente n'a été reconnue au cours des premiers semestres 2024 et 2023.

Note 20 : Détails des charges et produits par fonction

20.1 Frais de déploiement industriel

FRAIS DE DEPLOIEMENT INDUSTRIEL (Montants en euros)	30/06/2024	30/06/2023
Charges de personnel	237 644	192 156
Achats stockés	92 161	246 075
Autres charges	187 295	232 393
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 429	287 824
Frais de déploiement industriel	525 213	958 448

20.2 Recherche et Développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)	30/06/2024	30/06/2023
Charges de personnel	284 800	289 418
Achats stockés	12 415	26 892
Amortissement des immobilisations et des provisions	109 539	159 375
Sous-traitance, études et recherches	347 754	718 520
Autres charges	23 407	30 019
Frais de Recherche et Développement	778 149	1 224 224
Crédit d'impôt recherche	(245 774)	(325 867)
Subventions	(2 559)	(54 093)
Subventions	(248 333)	(379 960)
Frais de Recherche et Développement nets	529 816	844 264

Les dépenses de recherche et développement sont relatives principalement aux travaux sur le développement de la solution biologique.

Amoéba SA fait réaliser ses études en grande partie au travers de son réseau de sous-traitants. La rémunération de ces contrats constitue l'essentiel de ses charges d'exploitation en matière de recherche. L'essentiel des dépenses sont éligibles au Crédit d'Impôt Recherche.

20.3 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en euros)	30/06/2024	30/06/2023
Charges de personnel	333 705	619 764
Amortissement des immobilisations et des provisions	262 488	60 503
Rémunérations Interm. Honoraires	250 030	305 986
Locations	17 935	20 123
Autres charges	627 132	846 024
Frais Généraux et Administratifs	1 491 290	1 852 400
Subvention d'exploitation	-	-
Frais Généraux et Administratifs nets	1 491 290	1 852 400

20.4 Marketing et Ventes

MARKETING ET VENTES (Montants en euros)	30/06/2024	30/06/2023
Charges de personnel	62 471	56 793
Déplacements, Missions et Réceptions	7 853	15 658
Autres charges	65 932	154 130
Marketing et ventes	136 256	226 581

Note 21 : Autres produits et charges

Néant.

Note 22 : Masse salariale

MASSE SALARIALE	30/06/2024	30/06/2023
Salaires bruts	637 468	747 897
Charges sociales	281 152	410 234
IFRS 2	15 389	303 838
TOTAL	934 009	1 461 969

Note 23 : Produits et charges financières, nets

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	30/06/2024	30/06/2023
Coût amorti de l'emprunt obligataire	(436 495)	-
Coût amorti liés aux contrats de location	(5 436)	(4 422)
Coût amorti des autres dettes financières	-	(2 972)
Coût net de l'endettement financier	(441 931)	(7 394)
Variation de la juste valeur du dérivé actif OCAPI	-	(112 000)
(Pertes) et gains de change	(228)	(1 005)
Total charges et produits financiers	(442 159)	(120 399)

Note 24 : Impôts sur les bénéfices

Sur la base des mêmes règles que celles du 31 décembre 2023, aucun impôt différé actif n'est comptabilisé dans les comptes de la Société au-delà des impôts différés passifs.

Note 25 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE et obligations) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)	30/06/2024	30/06/2023
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	46 273 323	49 320 366
Nombre moyen pondéré d'actions pour résultat dilué	48 261 323	51 520 366
Résultat net de l'exercice	(3 124 733)	(4 002 091)
Résultat de base par action (€/action)	(0,07)	(0,08)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,07)	(0,08)

Note 26 : Parties liées

Les transactions avec les sociétés liées se sont poursuivies sur les mêmes bases qu'en 2023 sans évolution significative (cf. note 26 des états financiers clos au 31 décembre 2023).

Note 27 : Engagements hors bilan

Aucun élément n'est intervenu sur le premier semestre 2024, susceptible de modifier de manière significative cette analyse. Le détail des engagements hors-bilan était donné dans la note 27 de l'annexe aux comptes 2023.

Note 28 : Gestion et évaluation des risques financiers

L'analyse des risques a été détaillée dans la note 28 de l'annexe sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Aucun élément n'est intervenu sur le 1er semestre 2024, susceptible de modifier de manière significative cette analyse.

Note 29 : Information sectorielle

Le Groupe opère dans un seul secteur comme producteur d'une solution biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes.

Sur les exercices présentés, les actifs et la perte opérationnelle sont localisés en France, les filiales ne disposant pas de site de production opérationnel à ce jour.

4. Rapport d'Examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels condensés

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Amoéba et en réponse à votre demande dans le cadre de votre communication financière, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels condensés de celle-ci, relatifs à la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Lyon, le 7 Octobre 2024

Le Commissaire aux comptes,

Mazars

Emmanuel Charnavel